



**COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accordant à l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **Management du Sport** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018

Président(e) : M. BOUCHET Patrick

Membres :

Anne-Marie LEBRUN
Alain GRAILLOT
Nacer GASMI
Antoine MARSAC
Jean-Luc LHERAUD
Quentin NEVEU

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 18 Janvier 2018

Le Directeur de l'UFR STAPS
Lionel CROGNIER